

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Affaire suivie par : Delfina De Magalhaes
Tél : 03 87 3 4 33 22
E-mail : delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr

Metz, le 16 juin 2020

La responsable de l'unité police de l'eau,
à

Monsieur le Maire
Mairie de Sainte-Marie-aux-Chênes
2 Place François Mitterrand
57255 Sainte-Marie-aux-Chênes

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement « Le Breuil III » à Sainte-Marie-aux-Chênes – Recevabilité

RÉF. : DDM\Dossiers instruits_en cours\EP\SAINTE-MARIE-AUX-CHENES\2019 LE BREUIL III D EP\DEC 2019

P.J. : 2

Monsieur le Maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 20 décembre 2019, au titre de l'article R.214-18 du code de l'environnement, concernant la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la création d'un lotissement « Le Breuil III » à Sainte-Marie-aux-Chênes.

Après examen, je vous informe que le dossier transmis est recevable.

Vous trouverez ci-joint la copie du courrier envoyé au pétitionnaire ainsi qu'un exemplaire du dossier.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'un mois minimum. Le dossier du pétitionnaire devra être mis à disposition du public pendant cette même période.

A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline Dellinger

Copie :
DELT AMENAGEMENT